



ASF

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011
POUR QUE **JUSTICE** SOIT FAITE



ASF

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des groupes ou des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale.

ASFC désire ainsi contribuer à la défense et la promotion des droits humains et de la primauté du droit, à la lutte contre l'impunité, au renforcement de la sécurité et de l'indépendance des avocats défenseurs des droits humains, à la tenue de procès équitables et à la formation continue des intervenants de la justice et des membres de la société civile.

Table des matières

Présentation et sommaire exécutif du rapport par la direction

Des réalisations concrètes en faveur de la justice..... P.01

Nos programmes

Programme Colombie..... P.05

Programme Guatemala..... P.08

Programme Haïti..... P.11

Défense et promotion des droits humains

Défense des avocats des droits humains..... P.15

Droits humains et activité économique..... P.16

La cas Omar Khadr P.18

Programme de formation..... P.19

À propos d'ASFC

Une équipe engagée pour la cause des droits humains P.21

Activités de sensibilisation et d'information P.24

Rapport financier

États financiers P.26

Spectacle bénéfice 2010 P.27

Chers bénévoles, merci..... P.28

Bailleurs de fonds, partenaires sans frontières et mécènes P.29

Présentation et
sommaire exécutif
du rapport par
la direction

Des réalisations concrètes en faveur de la justice

Permettez-nous de commencer ce mot d'introduction par une illustration éclatante de la différence concrète que peut faire Avocats sans frontières Canada (ASFC) sur le terrain, même si elle est survenue après la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2011 couverte par ce rapport.

Le 2 août 2011, un tribunal guatémaltèque a rendu une décision historique dans le cas du massacre perpétré en décembre 1982 contre la communauté de Las Dos Erres au **Guatemala**. Quatre ex-militaires ont été condamnés à de lourdes peines pour torture, viol et meurtre de plus de 200 civils sans défense et pour crimes contre l'humanité.

Ce sont les familles des victimes de ce massacre, réunies au sein d'une association, qui ont courageusement mené le combat judiciaire dont cette décision est l'aboutissement. Elles étaient représentées en cour par le Cabinet juridique de droits humains du Guatemala (BJDHG), le principal partenaire d'ASFC au Guatemala.

ASFC a contribué de manière significative à cette extraordinaire bataille judiciaire. Dans les derniers 18 mois, ce fut en effet l'un des principaux dossiers sur lesquels ASFC a travaillé au Guatemala. ASFC constituait le principal appui juridique, technique, logistique et financier au BJDHG dans son travail en vue du procès. Les membres de l'équipe d'ASFC à Ciudad Guatemala et à Québec de même qu'une dizaine de coopérants volontaires et bénévoles ont participé activement à la préparation du procès, y consacrant un total de 200 jours.

Beaucoup reste à faire dans ce dossier – plusieurs des responsables, dont ceux aux plus hauts niveaux, n'ont pas encore été jugés – et dans d'autres dossiers emblématiques, mais cette décision phare constitue sans aucun doute une occasion de réjouissance pour les familles des victimes, pour le BJDHG, pour ASFC et pour la cause de la justice et des droits humains.

Des victoires similaires ont été obtenues par nos partenaires du Collectif d'avocats « José Alvear Restrepo » (CAJAR) en **Colombie**. Cinq soldats ont ainsi été condamnés pour leur participation au meurtre du mari d'une représentante d'un peuple autochtone, condamnation qui a été maintenue en appel. Les avocats du CAJAR soutenus par ASFC ont également fait prévaloir la juridiction des tribunaux ordinaires sur celle des tribunaux militaires colombiens pour les cas de violations des droits humains. Au fil des ans, les tribunaux militaires avaient malheureusement souvent constitué un obstacle à une justice transparente et équitable en Colombie. Parallèlement, ASFC a dans ce pays continué d'intervenir en faveur des avocats menacés. ASFC a également démarré ses activités visant à promouvoir la juridiction de la Cour pénale internationale comme mécanisme pouvant aider à réduire l'impunité en Colombie.

En **Haïti**, les avocats et autres intervenants haïtiens dont le travail est appuyé par ASFC ont offert tout au long de l'année des services gratuits d'orientation, d'aide juridique et d'assistance judiciaire dont ont bénéficié des centaines de membres des groupes vulnérables, au premier chef les déplacés et les sinistrés du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Grâce à des ententes conclues avec le Ministère de la condition féminine, avec l'ONG Solidarité des femmes haïtiennes (SOFA) et avec l'Organisation internationale des migrations (OIM), les services d'aide juridique et d'assistance judiciaire d'ASFC servent aussi à traiter les cas référés par ces organisations au bénéfice de populations vulnérables.

Le présent rapport vous permettra d'en lire plus à propos d'**autres réalisations** tangibles d'ASFC dans une gamme variée d'activités adaptées aux circonstances spécifiques de chaque situation et chaque pays d'intervention : observation de procès, production de mémoires et autres analyses juridiques, soutien aux activités judiciaires, activités de plaidoyer ou de dialogue auprès des intervenants de la justice et des autorités, etc. La formation demeure un élément primordial de la programmation d'ASFC, de nombreux ateliers destinés aux avocats, aux magistrats et aux représentants de la société civile ayant été organisés en Colombie, au Guatemala et en Haïti.

D'autres axes d'intervention se développent. Il en est ainsi d'un domaine émergent qu'ASFC appelle « **droits humains et activité économique** ». Les impacts du commerce international sur la jouissance des droits fondamentaux et les liens entre ces deux questions se posent de plus en plus dans nos projets de coopération internationale, nous avons décidé d'en faire un sujet de réflexion juridique plus approfondie.

Notre programmation devenant d'année en année plus substantielle en nombre et en qualité d'actions directes sur le terrain, il a fallu continuer à développer notre **capacité institutionnelle**. Ainsi, l'équipe a encore grandi avec l'ouverture d'un bureau à Bogotá en Colombie qui s'ajoute à ceux de Ciudad Guatemala et de Port-au-Prince. Nous comptons maintenant sur une équipe de plus de 25 personnes employées à temps complet au siège et dans nos missions permanentes, en plus de dizaines d'avocats locaux dont le travail est directement soutenu par ASFC.

Le **bénévolat** –appelé « travail pro bono » dans le monde juridique– demeure au cœur de l'action d'ASFC. Des dizaines de coopérants volontaires ont participé à de nombreuses missions à court, moyen ou long terme à l'étranger et ont contribué à l'accomplissement des objectifs de solidarité et d'entraide d'ASFC grâce à leurs apports en temps, en énergie, en production d'outils et d'analyses juridiques, etc.

Compte tenu de l'augmentation marquée de nombre de missions de coopération internationale et de la complexité des interventions d'appui juridique, ASFC a initié une révision de ses programmes de formation destinée à ses coopérants volontaires et à ses membres.

Le **bilan financier** que nous traçons de l'année 2010-2011 suit une courbe similaire. Nos budgets ont quadruplé depuis l'exercice précédent. Alors que nous étions encore sous le seuil du million de dollars avec 691 187\$ de revenus et 757 583\$ de dépenses en 2009-2010, nous avons maintenant franchi ce cap avec 3 137 000\$ de revenus et 2 893 279\$ de dépenses en 2010-2011. Nos états financiers montrent que nous gérons cette croissance avec sérieux et rigueur. Cela nous permet de témoigner d'une situation financière saine et d'un contrôle efficace des coûts de programmation et des frais administratifs.

Les accords de contribution avec les principaux bailleurs de fonds arrivent à échéance en 2012 et en 2013. Les besoins en matière de justice continuent à se faire sentir dans nos pays d'intervention actuels, mais ils existent aussi dans de nombreux autres contextes où ASFC pourrait utilement apporter une contribution. Le développement de la programmation à long terme, la conclusion d'accords à cette fin et la diversification des sources de financement public et privé d'ASFC constituent non seulement des défis de tous les jours mais aussi des éléments centraux de l'exercice de **planification stratégique** de l'organisation.

Vous êtes membre, bénévole ou contributeur d'ASFC? Nous vous en remercions et espérons que ce rapport -en complément de notre nouveau site Internet- vous donnera toute l'information que vous désirez sur votre organisation et vous en rendra fier. Vous ne l'êtes pas encore? Alors puisse la lecture du rapport qui suit vous inciter à le faire!

Salutations solidaires,



Miguel Baz
Président du Conseil
d'administration et
du Comité exécutif



Pascal Paradis
Directeur général

Programmes

Colombie

Contexte

L'année 2010-2011 a été marquée en Colombie par l'entrée en fonction du nouveau président Juan Manuel Santos qui a d'entrée de jeu manifesté le désir de se distinguer de son prédécesseur Álvaro Uribe Vélez. Parmi les mesures les plus notables, mentionnons le rétablissement du dialogue entre les pouvoirs exécutif et judiciaire, la reprise des pourparlers de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'approbation d'une Loi sur les victimes et la restitution de terres. Par cette loi, l'État se trouve à reconnaître que la Colombie est aux prises avec un conflit armé.

Ce conflit demeure une réalité tangible pour plusieurs, notamment dans les zones rurales du pays, que se disputent activement groupes armés illégaux et forces de sécurité régulières. Des violations graves des droits humains (exécutions extrajudiciaires, massacres, disparitions et déplacement forcé, etc.) continuent d'être commises à l'encontre des populations vulnérables. Les intervenants de la justice, particulièrement les avocats, comptent toujours parmi les victimes du conflit et font l'objet de menaces qui réduisent l'accès à la justice. Bien que l'impunité demeure fréquente, des percées significatives ont été réalisées grâce entre autres à certaines décisions judiciaires à l'encontre d'officiers de l'armée, dont le président Santos a malheureusement remis en question le bien-fondé. Devant ces interférences de l'exécutif et considérant la lenteur des procédures dans plusieurs dossiers emblématiques, des appels de plus en plus pressants se font entendre afin que la Cour pénale internationale (CPI) ouvre une enquête sur la Colombie.

Programme d'ASFC

Accès à la justice des communautés autochtones et autres victimes du conflit en Colombie

Ce projet vise à faciliter l'accès à la justice des membres de groupes vulnérables, dont les communautés autochtones et afro-colombiennes, qui est gêné par différents facteurs. Certains sont d'ordre systémique, (le manque de ressources au sein du bureau du Procureur général), d'autres d'ordre sociopolitique (non-respect de l'indépendance judiciaire par l'exécutif, menaces à l'encontre des témoins, des victimes et de leurs avocats).

Par ce projet, ASFC soutient les avocats défenseurs des droits humains qui sont menacés en raison de la nature de leur travail auprès de ces communautés.

Promotion du système de la Cour pénale internationale en Colombie

Afin de contribuer à ce que les violations les plus graves des droits humains soient punies et à ce que les victimes obtiennent réparation, ce deuxième projet en Colombie vise à renforcer et promouvoir la juridiction de la Cour pénale internationale en Colombie.

En un coup d'œil

- Trois organisations locales partenaires
- Six avocats colombiens dont le travail est directement soutenu par ASFC
- 11 dossiers judiciaires emblématiques avancés devant les tribunaux
- 400 avocats et membres de la société civile, 131 membres des communautés autochtones et 20 conseillers juridiques des organisations autochtones formés
- Neuf missions de coopération internationale réalisées par 15 coopérants volontaires

Partenaires

- Association colombienne d'avocats défenseurs « Eduardo Umaña Mendoza » (Asociación colombiana de abogados defensores Eduardo Umaña Mendoza) - ACADEUM
- Collectif d'avocats « José Alvear Restrepo » (Colectivo de abogados José Alvear Restrepo) – CAJAR
- Organisation nationale des indigènes de Colombie (Organización nacional indígena de Colombia) - ONIC

Bailleurs de fonds

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada
- Commission européenne



En haut à gauche: Une coopérante volontaire d'ASFC avec Madame Aida Quilcué, veuve d'Edwin Legarda, et Madame Adonia Simpson devant le Palais de justice de Popayán

En haut à droite: Première réunion de travail pour le projet de la Cour pénale internationale en Colombie

En bas: Jomary Ortegón, avocate du CAJAR, en séance de formation ASFC avec la communauté wiwa (Santa Marta)

Principales réalisations 2010-2011

> En finançant leur travail, en leur offrant un accompagnement international et en appuyant certaines de leurs activités spécifiques (déplacement auprès des victimes dans les différentes régions où elles se trouvent afin de documenter les cas de violations graves des droits humains, formation, préparation de procès, frais de cour, de témoins et d'experts, etc.), le programme permet à des avocats du CAJAR de se consacrer à temps complet à la défense et à l'accompagnement des victimes et des groupes vulnérables sans que ceux-ci n'aient à payer pour ces services.

> Ce travail de représentation a notamment entraîné des résultats concrets dans plusieurs dossiers judiciaires menés par les avocats du CAJAR, notamment dans 11 dossiers judiciaires soutenus par le programme :

- Assurance que les délits imputés à des soldats soient soustraits à la justice militaire et fassent l'objet d'enquêtes menées par des procureurs spécialisés de l'Unité des droits humains et du droit international humanitaire du Ministère public;
- Maintien en appel par la Chambre pénale du Tribunal supérieur de Popayán (Cauca) de la condamnation de cinq soldats à 40 ans d'incarcération pour le meurtre d'Edwin Legarda, membre du peuple nasa;
- Mise en œuvre de mesures provisoires et conservatoires décrétées par la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme en faveur de membres de communautés autochtones visées par le programme. En juin 2011, ASFC a d'ailleurs participé, à titre d'observateur, à une importante réunion de suivi des mesures de protection en faveur du peuple wiwa en présence de représentants de différents ministères.

> Formation de 131 membres de communautés autochtones au cours de huit ateliers organisés conjointement par le CAJAR, l'ONIC et ASFC. De plus, près de 400 avocats et membres de la société civile ont pris part à l'un ou l'autre des huit ateliers organisés conjointement par le CAJAR, l'ACADEUM et ASFC pendant cette même période.

> Tenue de séminaires de formation sur le litige stratégique pour une vingtaine de conseillers juridiques des organisations autochtones.

> Mise sur pied, par l'ACADEUM en collaboration avec ASFC, de cycles de formation (diplomados) en droit international des droits humains dans plusieurs villes de la région caraïbe.

> Tenue d'un forum du Réseau juridique autochtone de l'ONIC portant sur le litige stratégique. L'objectif était d'amener les participants à se mettre d'accord sur les critères devant guider le choix des dossiers qui seront pris en charge par l'ONIC et qui seront ultimement défendus devant les tribunaux.

> Tenue de la seconde Mission internationale de juristes, qui a réuni 57 avocates et avocats de 15 pays, dont six représentants d'ASFC, et qui a pu observer la situation de la justice et des avocats dans le pays. Le rapport de cette mission internationale d'observation a été publié en français, en anglais et en espagnol. Une copie de ce rapport est disponible sur le site Internet d'ASFC.

> Travail en vue de la création d'un Réseau latinoaméricain sur la justice pénale internationale.

Guatemala

Contexte

La criminalité organisée continue de faire du Guatemala l'un des pays officiellement en paix les plus violents du monde. Les séquelles du conflit armé qu'a connu le pays affectent toujours de manière profonde les groupes vulnérables qui en ont été les principales victimes, particulièrement les communautés mayas et paysannes. Ces groupes cherchent à ce que justice soit faite quant aux violations massives des droits humains commises au cours de ce conflit qui a duré 30 ans. L'accès à la justice constitue un défi important alors que peu d'avocats sont disponibles pour mener les dossiers en cour et que les agressions contre les défenseurs des droits humains représentent un pourcentage élevé du nombre total d'actes violents.

Bien que l'impunité demeure la règle, l'année 2010-11 est historique en ce qu'elle apporte des avancées dont il faut se réjouir.

Le programme se développe par ailleurs dans un contexte très politisé, car le premier tour de l'élection présidentielle se tient au mois de septembre 2011 et aura fort probablement des impacts sur divers dossiers de droits humains et sur le niveau d'insécurité.

Programme d'ASFC

Renforcement du litige stratégique des droits humains

Le programme cherche à favoriser l'accès des organisations de la société civile et des groupes vulnérables, dont les victimes, à une représentation légale de qualité quant au litige stratégique de cas emblématiques de violations de droits humains actuelles ou liées au conflit armé. De manière concrète, ASFC contribue à ce que les dossiers emblématiques puissent être amenés en cour et participe ainsi à la création d'une jurisprudence permettant de réduire l'impunité et, du même coup, de renforcer l'État de droit et d'améliorer la sécurité.

L'originalité du programme réside dans l'appui direct au travail juridique et judiciaire nécessaire pour faire avancer ces cas, facteur essentiel au succès du litige stratégique.



À gauche: Commémoration d'un massacre dans le village de Rio Negro au Guatemala

À droite: Commémoration d'un massacre dans le village de Chichupac au Guatemala

En un coup d'œil

- 34 dossiers de litige stratégique de droits humains appuyés par ASFC à travers ses partenaires locaux
- 1179 personnes, 1055 familles et 41 communautés visées par ces dossiers et bénéficiaires de l'appui d'ASFC
- Un cabinet d'avocats spécialisé en litige stratégique de droits humains établi
- Huit organisations de la société civile appuyées pour mettre en œuvre 16 projets de litige stratégique
- 60 avocats et membres de la société civile formés
- 17 missions de coopération internationale réalisées par 14 coopérants volontaires

Partenaires

- Cabinet juridique de droits humains au Guatemala (Bufete jurídico de derechos humanos en Guatemala)- BJDHG
- Asociación de abogados y notarios mayas de Guatemala
- Asociación Bufete jurídico popular de Rabinal, Baja Verapaz
- Centro para la acción legal en derechos humanos - CALDH
- Familiares de detenidos y desaparecidos de Guatemala - FAMDEGUA
- Fundación Myrna Mack - FMM
- Instituto de estudios comparados en ciencias penales de Guatemala - ICCPG
- Oficina de derechos humanos del arzobispado de Guatemala - ODHAG
- Unidad de protección de defensoras y defensores de derechos humanos - UDEFEGUA

Baillieur de fonds

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada

Principales réalisations 2010-2011

➤ Appui financier, matériel et technique pour la mise sur pied, l'installation, le développement et le fonctionnement du BJDHG. Le programme permet ainsi à des avocats du BJDHG de se consacrer à temps complet à la défense et à l'accompagnement des victimes et des groupes vulnérables, sans que ceux-ci n'aient à les rémunérer. Certains des dossiers menés par le BJDHG ont déjà connu de grandes avancées :

- Après des années de bataille judiciaire et plusieurs revers, les familles des victimes du massacre de Las Dos Erres, représentées par le BJDHG, ont obtenu justice. Le 2 août 2011, dans une décision historique non seulement au Guatemala mais à l'échelle internationale, quatre ex-militaires ont été condamnés à de lourdes peines, étant reconnus coupables de crimes contre l'humanité pour leur participation à ce massacre au cours duquel plus de 200 civils ont été torturés, violés et tués de sang froid;
- Ouverture officielle du dossier dit du « Génocide » par lequel l'une des principales organisations de la société civile guatémaltèque (CALDH), représentée par le BJDHG, veut faire condamner Héctor Mario López Fuentes, un général haut placé, pour génocide relativement au conflit armé dans les années 80. Ce général a été arrêté et est actuellement détenu. Il s'agit du premier cas du genre en Amérique latine;
- Grâce au travail d'une organisation de la société civile guatémaltèque (UDEFEGUA) représentée par le BJDHG, un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de l'ancien maire de Cotzal, José Pérez Chen, pour incitation à la violence populaire;

- Plusieurs dossiers ont été transférés de tribunaux inférieurs vers les tribunaux spécialisés pour les crimes les plus graves, ce qui devrait favoriser une justice plus efficiente.

>Appui juridique concret aux organisations de la société civile en matière de litige stratégique, notamment par le biais d'un fonds d'aide ayant permis l'investissement de plus de 375 000 \$ pour la réalisation d'activités et la production d'outils juridiques essentiels à l'avancement en cour de dossiers de violations des droits humains: enquêtes factuelles; rencontres et séminaires avec les victimes; préparation de témoignages; rapports d'experts; échanges internationaux d'expertise; outils d'information du public; paiement de frais de cour, d'avocats ou de transports pour audiences devant les tribunaux nationaux et internationaux; construction et réaménagement de bureaux.

>Le BJDHG agit comme «école de droits humains» pour des étudiants en droit guatémaltèques et internationaux grâce à des ententes signées avec trois facultés de droit: l'Université Laval (Québec), l'Université Pacific (États-Unis) et l'Université Rafael Landivar (Guatemala). Grâce à ces ententes, de nombreux étudiants ont déjà contribué à l'avancement des dossiers du BJDHG tout en se formant à devenir des avocats de droits humains.

>ASFC met en œuvre un programme de séminaires de formation pour juristes et membres de la société civile sur des thèmes de droit international et de droits humains. Trois séminaires ont déjà été organisés: droit international humanitaire, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, système interaméricain des droits de l'homme, avec notamment le Dr. Hernán Salgado, ex-président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.



À gauche: Des avocats et juristes des organisations de la société civile, des avocats du BJDHG et l'équipe du bureau d'ASFC au Guatemala lors d'un séminaire de formation sur la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

À droite: L'équipe du bureau d'ASFC au Guatemala, des stagiaires guatémaltèques et des coopérants volontaires canadiens accompagnés des représentants du Ministère des Affaires étrangères et de l'Ambassade canadienne au Guatemala

Contexte

Les sinistrés du tremblement de terre du 12 janvier 2010 continuent à être confrontés quotidiennement à des situations qui posent de grands défis dans toutes les sphères du droit privé et du droit public. Ainsi, dans les camps temporaires où vivent encore des centaines de milliers de personnes déplacées, les abus à l'égard des personnes les plus vulnérables, principalement les femmes, les enfants et les handicapés, sont nombreux. Dans un contexte où le système de justice est moins à même de permettre un règlement de ces problèmes juridiques, ceux-ci constituent autant de barrières empêchant les victimes et les groupes vulnérables de reprendre leurs activités citoyennes et de satisfaire à leurs besoins de base (alimentation, santé, logement, sécurité). Alors que l'accès à la justice, déjà problématique avant le tremblement de terre, a été encore réduit, les besoins de conseils, d'orientation et de représentation juridique ont augmenté de manière exponentielle.

L'apparition du choléra, l'épidémie qui a sévi ainsi que le passage de la tempête Tomas ont créé des obstacles logistiques d'importance pour la mise en place du projet Justice de première ligne en Haïti. La période électorale a également apporté son lot de turbulences sociales et la reprise des activités gouvernementales s'en est trouvée ralentie. Le retour des ex-présidents Jean-Claude Duvalier et Jean-Bertrand Aristide n'y est certes pas étranger non plus. La coordination des activités de reconstruction entre les autorités haïtiennes, la communauté internationale, la société civile et les bailleurs de fonds représente elle aussi un défi considérable.

Programme d'ASFC

Justice de première ligne en Haïti

Ce projet, présentement en cours, est essentiellement axé sur l'aide juridique, l'assistance judiciaire et les services de justice de première ligne à l'intention des populations haïtiennes sinistrées à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Il vise à donner aux personnes vulnérables un accès gratuit à la justice et à la représentation juridique, en particulier dans les camps de déplacés. L'objectif est d'appuyer la mise en place de cette justice de proximité, tout en jetant les bases de bonnes pratiques qui favoriseront la reconstruction du système de justice et, si possible, influenceront sa réforme.

Appui à la lutte contre l'impunité en Haïti

Le retour de l'ex-président Jean-Claude Duvalier en sol haïtien a initié un tout nouveau processus de justice relativement aux violations alléguées des droits humains sous son régime de 1971 à 1986. Plus de 20 plaintes ont à ce jour été déposées contre Jean-Claude Duvalier.

À cet effet, un collectif de plaignants et d'organisations de la société civile a sollicité ASFC afin de bénéficier d'un appui concret pour participer à un processus de justice à titre de «partie civile». Depuis, l'équipe d'ASFC travaille à l'élaboration d'un projet par lequel l'organisation pourrait répondre adéquatement à cet appel. Dans plusieurs pays, l'établissement de la vérité quant à la responsabilité des hauts dirigeants pour les violations des droits humains a servi de levier pour le renforcement des institutions et des acteurs de la justice. C'est pourquoi ASFC souhaite appuyer ce collectif.

En un coup d'œil

- 1 000 bénéficiaires des services juridiques
- 25 avocats haïtiens collaborateurs ont donné des services juridiques gratuits aux plus vulnérables
- Sept organisations locales soutenues par l'action d'ASFC
- 88 avocats, juristes et intervenants formés
- Sept coopérants volontaires différents ont participé avec les membres de l'équipe d'ASFC à 17 missions de coopération internationale

Bailleur de fonds

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada

Partenaires

- Barreau de Port-au-Prince
- Mairie de Tabarre
- Ministère de la Condition Féminine et des droits des femmes d'Haïti - MCFDF
- Mouvement des femmes pour l'éducation et le développement - MOUFHED
- Organisation internationale des migrations - OIM
- Solidarité Fanm Ayisyen - SOFA

Le Programme est aussi réalisé en collaboration avec Avocats sans frontières à Bruxelles, le Barreau du Québec, le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), Kay Fanm et le Ministère de la justice et de la sécurité publique d'Haïti (MJSP)



En haut à gauche: L'équipe du bureau d'ASFC en Haïti

En bas gauche: Construction du centre de justice de proximité

À droite: Le centre de justice de proximité au Champ de Mars à Port-au-Prince

Principales réalisations 2010-2011

- > Services d'aide juridique et d'assistance judiciaire pour les populations sinistrées grâce au Programme élargi d'assistance légale du Barreau de Port-au-Prince appuyé par ASFC. 288 sinistrés ont ainsi obtenu un certificat de décès, un document essentiel à la normalisation des activités citoyennes. 630 prévenus, notamment ceux en situation de détention provisoire abusive, ont bénéficié des services d'aide juridique du Barreau de Port-au-Prince dans le cadre du même Programme.
- > Construction et ouverture (fin de l'été 2011) d'un centre de justice de proximité au Champ de Mars à Port-au-Prince où les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les déplacés, peuvent avoir accès à des services gratuits.
- > Référence par SOFA au service d'aide juridique d'ASFC de neuf dossiers de femmes victimes de violations de droits humains.
- > Mise en place en collaboration avec l'OIM et la Mairie de Tabarre de groupes d'intervention mobiles grâce auxquels les juristes et intervenants haïtiens soutenus par ASFC offrent gratuitement des services d'orientation, de consultation et d'aide juridique à la Mairie de Tabarre – dans une zone particulièrement affectée où on trouve plusieurs camps de déplacés – tous les mercredis depuis avril 2011. À ce jour, 80 personnes ont été desservies par ce service.
- > Programme de formation pour juristes haïtiens et membres de la société civile haïtienne impliqués dans les services d'assistance légale d'ASFC et du Barreau de Port-au-Prince.
- > Formation en matière de déontologie à l'intention d'étudiants de l'École du Barreau de Port-au-Prince et dans le cadre de la formation continue de 70 avocats haïtiens.
- > En collaboration avec le Barreau du Québec, mission d'appui à l'École du Barreau de Port-au-Prince afin d'établir un diagnostic concernant le programme de formation initiale et continue. Les suites à donner aux recommandations formulées à la suite de cette mission sont à l'étude.
- > Participation d'ASFC à la semaine d'activités de sensibilisation aux modes alternatifs de règlements des différends organisée par le Barreau de Port-au-Prince.
- > Enquête réalisée par le MOUFHED sur les besoins en matière de services de justice dans les camps de sinistrés. Les résultats obtenus et les recommandations du MOUFHED ont permis de mieux cerner les besoins juridiques de ces populations et nous ont aidés à organiser les services juridiques offerts aujourd'hui.
- > Soutien au collectif d'organisations de la société civile et de plaignants s'étant constitués en partie civile dans le dossier contre l'ex-président Jean-Claude Duvalier, notamment par l'assignation auprès de ce collectif d'un avocat coopérant volontaire par l'appui dans le travail de formalisation des plaintes.

Défense
et promotion
des droits humains

Défense des avocats de droits humains

ASFC continue de travailler à la protection et au renforcement de la sécurité et de l'indépendance des avocats défenseurs des droits humains. Les interventions dans les cas d'attaques contre un avocat ou un groupe d'avocats peuvent être ponctuelles ou urgentes, d'une part, ou programmatiques ou institutionnelles, d'autre part.

En 2010-11, ASFC a notamment agi en vue d'inciter les autorités colombiennes à favoriser la recherche de la vérité et la protection des défenseurs des droits humains. Parmi ces initiatives, on dénote notamment les suivantes :

- En mai dernier, ASFC s'est jointe à 20 autres organisations pour exiger la redéfinition des mesures de protection accordées aux membres du CAJAR. ASFC et Lawyers Rights Watch Canada (LRWC) ont par ailleurs uni leur voix pour faire part de leur préoccupation quant à la sécurité de la juge Maria Cristina Trejos, au lendemain du verdict de culpabilité à l'encontre du général à la retraite Jesús Armando Arias Cabrales et à la suite des propos du président Santos remettant en cause cette décision;
- En juin 2011, ASFC et LRWC ont à nouveau joint leurs forces afin d'exiger que le gouvernement colombien se porte garant de la sécurité de l'avocat Julio Cesar Romero, qui a été l'objet de menaces explicites. À cet effet, dans une lettre du 20 janvier 2011, le Barreau du Québec a fait écho aux inquiétudes d'ASFC et a demandé au Ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lawrence Cannon, de partager avec son homologue colombien la préoccupation de la communauté juridique québécoise à l'égard de la sécurité des avocats défenseurs des droits humains colombiens.

Droits humains et activité économique

Contexte

Les flux monétaires internationaux, la politique économique extérieure, les investissements privés ainsi que la gestion des ressources naturelles et du domaine foncier sont autant de secteurs de l'activité économique transnationale qui engendrent des impacts sur les modes de vie, la culture, le développement, l'environnement et même la survie de certaines des communautés les plus vulnérables de la planète.

Plusieurs collectivités sont exposées à de nouveaux risques sur lesquels elles n'ont souvent que peu d'emprise et qui peuvent générer de graves conflits sociaux et juridiques. Les chevauchements et contradictions qui existent entre les différents domaines de droit impliqués, l'insuffisance de certaines législations nationales et la capacité de mise en œuvre des droits humains de l'ensemble des acteurs concernés sont autant de facteurs qui entrent en compte dans ce contexte.

Droit de choisir un modèle de développement, mise en œuvre du droit à la consultation préalable des populations susceptibles d'être affectées par les activités économiques, protection du droit à la vie et d'autres droits fondamentaux, droit économique international et obligations corporatives, l'analyse juridique de ces enjeux devient par conséquent incontournable pour ASFC. C'est pourquoi ASFC développe un nouvel axe de travail sur le thème des droits humains et de l'activité économique.

Objectifs

- Développer une analyse juridique intégrée des enjeux relatifs à l'impact de l'activité économique sur les droits humains;
- Favoriser la mise en œuvre des droits humains dans le contexte des activités économiques en répondant aux besoins coexistants de création de richesse et de respect des personnes et des communautés les plus vulnérables, notamment à la lumière des principes développés par le Représentant spécial des Nations Unies pour la question des droits de l'homme, des transnationales et autres entreprises;
- Appuyer des initiatives de formation et d'information des populations les plus vulnérables et soutenir l'émergence d'un leadership local favorisant l'affirmation des droits humains dans le contexte du développement de l'activité économique;
- Appuyer des initiatives constructives de dialogue des acteurs du secteur privé, des intervenants étatiques, des membres des communautés susceptibles d'être affectées et des représentants d'organisations internationales afin de permettre l'analyse concertée des impacts des activités économiques sur les droits humains et favoriser le développement graduel de mécanismes de résolution des conflits relatifs aux droits humains;
- De manière générale, contribuer au débat juridique et à l'information du public et des populations concernées;

Principales réalisations 2010-2011

> En octobre 2010, à l'invitation du Colectivo de Abogados «Jose Alvear Restrepo» (CAJAR), ASFC a participé à Lima, de concert avec des juristes de la Colombie, du Honduras, du Guatemala, du Pérou, du Brésil et du Canada, à une réunion de travail visant l'élaboration d'une stratégie latino américaine de défense des droits des communautés affectées par les activités économiques des transnationales.

> Le 3 mars 2011, ASFC, en collaboration avec le groupe universitaire d'ASFC de l'Université Laval et de la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales, a organisé une conférence du procureur fédéral argentin Antonio Gustavo Gómez. Monsieur Gómez, spécialisé dans le domaine des délits environnementaux, participe à une initiative internationale visant la création d'un tribunal international relatif à ces délits.

> Les réflexions et le travail initiés cette année sur ce thème, jumelés au développement des projets d'accès à la justice pour les peuples autochtones en Colombie et au Guatemala, ont mené ASFC à participer à deux événements en Colombie en juillet 2011 :

- Dialogue régional portant sur le droit à la consultation préalable, organisé par la Conférence nationale des organisations afro-colombiennes (CNOA) et l'ONIC à Bogotá du 12 au 13 juillet 2011. Ce dialogue réunissait des représentants du secteur privé, de communautés autochtones et afro-descendantes, de l'État colombien et d'organisations de droits humains de l'Équateur, du Pérou et de la Bolivie ;
- Formation portant sur les mécanismes de protection des droits autochtones face aux projets de développement économique dans l'Eje cafetero du 15 au 17 juillet 2011, région riche en ressources naturelles et particulièrement affectée par le développement minier.



Mines artisanales dans la communauté de Marmato en Colombie

Le cas Omar Khadr

Omar Khadr, citoyen canadien, avait 15 ans lorsqu'il a été capturé en 2002 en Afghanistan par l'armée des États-Unis. Il a été détenu à la base de Bagram puis à Guantánamo pendant plus de huit ans. Son statut de mineur en vertu du droit international n'a été considéré ni pour ses conditions de détention ni pour le « procès » qu'il a subi devant une commission militaire appliquant des règles d'exception en violation des principes du procès équitable. À la suite de négociations entre la poursuite et la défense, conditionnées par un système de justice faisant fi des standards internationaux, une entente a été signée et Khadr a plaidé coupable aux accusations portées contre lui.

Conformément à l'entente intervenue préalablement au jugement, Khadr purge aujourd'hui une peine de huit années de détention, dont la première doit être complétée à Guantánamo avant qu'il ne soit autorisé à présenter une demande de transfèrement au Canada.

ASFC considère le cas d'Omar Khadr important en raison de son caractère emblématique pour le respect des garanties judiciaires minimales et des obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits humains. L'action d'ASFC, amorcée en 2008, se poursuit, mais doit être adaptée compte tenu du plaidoyer qu'a dû se résoudre à signer Omar Khadr le 31 octobre 2010.

ASFC continuera donc :

- de favoriser le traitement du dossier d'Omar Khadr au Canada par des instances compétentes, indépendantes et impartiales dans le respect de l'État de droit et des droits fondamentaux d'Omar Khadr;
- d'appuyer les efforts afin qu'Omar Khadr bénéficie d'un traitement et d'une réparation correspondant aux violations qu'il a subies, notamment en raison de l'absence de procès équitable;
- à veiller à ce que le Canada respecte ses obligations internes et internationales.

Principales réalisations 2010-2011

> Participation d'ASFC, à titre d'observateur international, aux audiences de la commission militaire lors desquelles le plaidoyer d'Omar Khadr a été présenté et sa peine prononcée, en novembre 2010;

> Préparation d'un rapport d'analyse juridique de l'affaire Khadr, spécialement destiné aux juristes, en participation avec des étudiants de la Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université Laval (CDIPH) et de l'International Human Rights Clinic de l'Université de Toronto. Cette initiative permet à ASFC de continuer de s'imposer comme une référence fiable et crédible d'information du public, tout en le sensibilisant sur l'importance du dossier, notamment eu égard aux atteintes à la primauté du droit.

Programme de formation

La croissance continue du nombre de représentants d'ASFC, tant au niveau local qu'international, amène l'organisation à réviser son programme de formation afin de munir ses équipes et partenaires au siège et sur le terrain et ses nombreux coopérateurs volontaires et autres bénévoles d'outils de travail uniformisés et correspondant aux réalités des missions et du mandat d'ASFC.

La formation poursuit, entre autres objectifs, le renforcement des capacités des bénévoles et des futurs coopérateurs volontaires, en termes de compréhension des enjeux et du contexte de la coopération internationale spécifiques au travail des juristes. Ceci permet une meilleure implication dans le développement des divers thèmes de droit qui sont sous-jacents au travail d'ASFC et de ses partenaires, en conformité avec la mission d'ASFC et suivant les valeurs et principes qui la guident.

ASFC travaille actuellement à systématiser cette formation et vise dans un futur proche à faire de celle-ci un incontournable à toute

mission sur le terrain en tant que coopérateur volontaire. Le travail de l'équipe d'ASFC au cours de l'année qui s'entame visera à enrichir son programme des expériences de chacun des nouveaux coopérateurs.

Ce programme de formation est aussi appelé à se développer à titre d'instrument de formation continue ouvert aux membres d'ASFC et de la communauté juridique qui voudront se familiariser avec les thèmes de droit international ou comparé, ou avec les techniques et pratiques de la coopération internationale dans le domaine juridique.

Une nouvelle version du programme de formation destinée aux bénévoles et aux futurs coopérateurs volontaires a vu le jour et une séance de formation s'est tenue sur la base de ce nouveau programme en juin 2011. Certains participants à cette séance de formation sont déjà sur le terrain avec ASFC.



Formation des bénévoles et des coopérateurs volontaires en juin 2011

À propos
d'Avocats sans
frontières Canada

Une équipe engagée pour la cause des droits humains

Afin d'appuyer les partenaires sur le terrain et de répondre davantage aux besoins des victimes, le réseau d'ASFC est en constante évolution. Ainsi, qu'ils soient avocats, juristes ou gestionnaires, employés ou bénévoles, au Canada ou sur le terrain, tous les membres de l'équipe d'ASFC ont à cœur la cause des droits humains. Cette année, des dizaines de personnes se sont jointes au mouvement pour contribuer aux différentes actions menées par ASFC en Colombie, au Guatemala et en Haïti.

Les membres du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Maître Miguel Baz, Président du Conseil d'administration et du Comité exécutif d'ASFC, Chef adjoint du service juridique, Bell Canada
- Madame Iris Almeida-Côté, Trésorière du conseil d'administration d'ASFC, Présidente et chef de la direction, Jeunesse Canada monde
- Maître Jean-François Bonin, conseiller juridique au sein du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique, Ministère de la Justice du Canada
- Madame France Bonneau, Directrice des communications, Barreau du Québec
- Maître Pierre Brun, membre fondateur d'ASFC, avocat, Melançon Marceau Grenier Sciortino
- Maître Luc Côté, avocat, consultant sénior en droit international
- Maître Denis L'Anglais, avocat, Cabinet Hugues Langlais

- Maître Fannie Lafontaine, professeure en droit international pénal, droit pénal canadien, droit international humanitaire et droit international et interne des droits de la personne, Faculté de droit de l'Université Laval
- Secrétaire du Conseil d'administration : Maître Pascal Paradis, Directeur général d'ASFC

Les équipes d'ASFC

ASFC est composée de trois missions permanentes situées en Colombie, au Guatemala et en Haïti, ainsi que d'un siège social dans la ville de Québec. La présence soutenue d'employés, tant au Canada que dans les pays où intervient directement ASFC, permet un apport concret dans l'atteinte des objectifs fixés ainsi qu'une meilleure capacité de réaction en réponse aux besoins immédiats des victimes en matière d'accès à la justice.

L'équipe du siège à Québec

Pour l'exercice 2010-2011, l'équipe du siège était ainsi constitué :

Tawess Bouaouni, Coordonnatrice finances et comptabilité
Catherine Côté – Agente de programme
Emily Dwyer, Agente de programme
Marie-Eve Houde – Coordonnatrice ressources humaines et administration
Geneviève King-Ruel, Adjointe au développement de la formation
Véronique Lebus – Conseillère juridique
María Guadalupe López Hernández – Chargée de programme
Pascal Paradis – Directeur général
Philippe Tremblay – Chargé de programme
Geneviève Villeneuve-Patry – Coordonnatrice communications et financement

Les équipes des missions permanentes :

L'équipe en Colombie

Personnel :

Carlota Valverde - Chef de mission
Rafael Palencia - Conseiller juridique
Josefina Peña - Administratrice

Collaborateurs de l'ACADEUM et du CAJAR directement soutenus par ASFC :

Liliana Ambuila - CAJAR
Dora Lucy Arias - CAJAR
Rafael Barrios - CAJAR
Michael Cruz – Secrétaire du réseau juridique de l'ONIC
Claudia Rincón – Secrétaire de l'ACADEUM

L'équipe au Guatemala

Personnel :

Claudia María López David - Coordonnatrice et conseillère juridique
Yury Nereida Palacios Rodríguez - Assistante à la coordination

Avocats et collaborateurs de l'équipe du BJDHG :

Edgar Pérez Archila - Directeur du BJDHG
Cristina Alonzo Gómez - Avocate
Hugo Archila Archila - Adjoint
Vidal Ixcoy Vásquez - Adjoint
Johana Jirón Romero – Administratrice
Lilian Vásquez Pimentel - Adjointe
Francisco Vivar Castellanos – Avocat

L'équipe en Haïti

Personnel :

Melinda Madueno - Chef de mission
Curie Alexandre - Logisticien
Carmelle Dieudonné - Assistante administrative
Mona Jean - Coordonnatrice de projet, avocate
Gavilang Mentor - Chauffeur
Jacqueline Pierre – Ménagère
Shirley Rameau - Administratrice
Yolaine Rouleau - Agente de projet terrain, avocate
Victor Timogene - Chauffeur

Avocats et intervenants haïtiens des services de justice :

Martine Alexandre – Juriste
Emmanuel Saint Brice – Intervenant
Jean Réginald Cadet – Avocat
Jean Robenson Chéry – Intervenant
Marie Shella Edmaël – Juriste
Pierre Richard Francis - Intervenant
Jems Gedeon – Juriste
Millids Guichard Jean - Intervenant
Tarahnia Jean-François - Juriste
Richardson Junior Joseph - Intervenant
Ronal Joseph – Juriste
Rachelle Paillant – Avocat
Genel Pierre - Avocat
Daguy Pierre - Avocat
Williamson Rene – Avocat
Agéna Rony - Avocat
Stherson Senat - Intervenant
Maniela Séjour - Juriste

Les bénévoles

ASFC est née d'un mouvement bénévole et c'est ce qui fait sa force encore aujourd'hui. Les communautés vulnérables peuvent compter sur des dizaines de bénévoles, coopérants volontaires et membres de la communauté étudiante pour leur venir en appui par le biais, à titre d'exemple, du développement d'argumentaires juridiques, de l'élaboration de formations ou encore de la mise sur pied de conférences de sensibilisation ayant trait aux droits humains.

D'autres contribuent à la vie associative d'ASFC en s'impliquant auprès de comités de communications et de financement ou encore en appuyant l'équipe de gestion au siège. Cette force d'experts de tous horizons permet à ASFC d'agir concrètement en faveur de la défense des droits humains.



Des bénévoles en séance de travail

Les groupes universitaires

La collaboration entre ASFC et ses cinq groupes universitaires des universités Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke et d'Ottawa a été, encore cette année, des plus fructueuses. Afin de faire rayonner la mission d'ASFC et plus particulièrement la cause de la défense des droits humains, des activités de sensibilisation ont été organisées au cours de l'année.

Le programme de recherches dirigées a lui aussi porté fruit avec huit recherches réalisées dans des cours crédités et douze bénévolement pour le compte d'ASFC. Ces recherches couvrent des sujets aussi variés que la définition du crime de génocide, la responsabilité sociale des entreprises ou encore le droit des autochtones.



Le groupe ASF-ULaval lors de l'activité de financement annuelle en mars 2011 à l'Université Laval

Activités de sensibilisation et d'information

Conférences et activités de sensibilisation

Au cours de la dernière année, les membres du personnel et les bénévoles d'ASFC ont organisé ou ont été invités à participer à diverses conférences et ateliers de formation et d'information, tant au Québec que dans le reste du Canada.

ASFC a également accueilli différents invités de renommée internationale dans le domaine de la justice:

- Le Bâtonnier de Port-au-Prince, Maître Gervais Charles, a visité des universités du Québec et de l'Ontario pour parler de l'État de droit et de la reconstruction de la justice en Haïti;
- Madame Danielle Saada, ancienne directrice de la section justice de la MINUSTAH, a réalisé une tournée de conférences dans différentes universités canadiennes sur l'État de droit, la justice et le rôle de l'ONU en Haïti;
- Madame Jomary Ortegón, avocate du principal partenaire d'ASFC en Colombie, a pris part à une tournée au Canada visant à sensibiliser juristes, étudiants et membres des communautés autochtones aux principaux enjeux auxquels ces dernières sont confrontées. Accompagnée de représentants d'ASFC, Mme Ortegón s'est rendue à Victoria, Vancouver, Toronto et Montréal, où elle a notamment livré une formation sur le système interaméricain des droits de l'homme.

Information et engagement du public

ASFC est fière d'avoir mis en ligne son nouveau site Internet au début de mars 2011. Plus dynamique, accessible et ergonomique, le site Internet d'ASFC assure dorénavant une meilleure visibilité de l'organisation et lui permet de poursuivre plus efficacement sa mission d'information et d'engagement du public.

En parallèle, ASFC a continué à être appelée à intervenir publiquement sur divers enjeux touchant les droits humains, ce qui contribue à faire de l'organisation un interlocuteur privilégié en matière de droit international et de droits humains au pays.

Rapport financier

États financiers

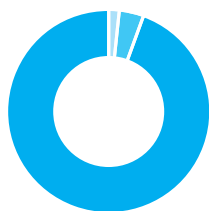
Les états financiers d'ASFC sont audités par les comptables agréés de Raymond Chabot Grant Thornton.

L'année financière d'ASFC s'étend du 1er juillet au 30 juin.

Les états financiers vérifiés pour l'année 2010-2011 montrent des produits totaux de 3 137 000 \$ et des charges de 2 893 279 \$ pour un excédent de 243 721 \$ auquel s'ajoutent les actifs nets de 58 131 \$ non affectés au début de l'exercice.

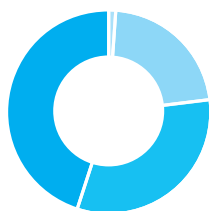
Le bilan montre un actif de 1 214 739 \$ pour un passif de 912 887 \$, avec des actifs nets non affectés à la fin de l'exercice de 301 852 \$.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2011, les sources de financement d'ASFC étaient ainsi réparties :



● Contributions des membres :	55 130 \$	1,8 %
● Dons /activités de financement :	119 810 \$	3,8 %
● Contributions des bailleurs de fonds :	2 949 630 \$	94,4 %

Détail des contributions des bailleurs de fonds :



Ministère des Affaires étrangères du Canada :

● Projet victimes du conflit Colombie :	643 819 \$	21,8 %
● Programme Guatemala :	940 478 \$	31,9 %
● Programme Haïti :	1 326 928 \$	45,0 %
Commission européenne :		
● Projet CPI Colombie :	38 405 \$	1,3 %

Tableau des charges :

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2011, les dépenses d'ASFC étaient ainsi réparties :



● Projet CPI Colombie :	33 785 \$	1,2 %
● Projet Victimes du conflit Colombie :	569 210 \$	19,7 %
● Programme Guatemala :	828 607 \$	28,6 %
● Programme Haïti :	1 168 661 \$	40,4 %
● Autres projets et activités, administration et services :	293 016 \$	10,1 %

Financement

Principaux contributeurs

Les programmes d'ASFC en Colombie, au Guatemala et en Haïti sont financés par le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM) du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada.

Le financement du projet Cour pénale internationale (CPI) du programme Colombie d'ASFC a été octroyé à Avocats sans frontières à Bruxelles à concurrence de 80% par la Commission européenne par le biais de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

ASFC compte également sur l'appui précieux de plusieurs membres individuels et corporatifs. La structure d'adhésion d'ASFC confère un statut particulier aux membres corporatifs qui contribuent pour plus de 20 000 \$ par année en argent, biens et services, ses «Partenaires sans frontières», de même que ceux qui contribuent pour plus de 3 000 \$ par année en argent, biens et services, ses «Mécènes».

Spectacle bénéfice 2010

Le 4 novembre 2010 avait lieu, pour une troisième année consécutive, le spectacle bénéfice d'ASFC. Cette soirée bénéfice, sous la présidence d'honneur du maire de Québec Régis Labeaume, a permis d'amasser 95 000 \$ de bénéfices, un record pour l'organisation. Le spectacle, de type cabaret, s'est tenu pour la première fois à Québec et a connu un grand succès en réunissant plus de 425 personnes à l'Impérial.

Des avocats, des juges et des juristes ont livré d'impressionnantes prestations artistiques. L'événement a notamment réuni sur scène pas moins de trois bâtonniers, soit le bâtonnier Gerald R. Tremblay, le bâtonnier sortant du Québec Pierre Chagnon, le bâtonnier de Port-au-Prince Gervais Charles, ainsi que le vice-président du Barreau du Québec Louis Masson.

Les profits de cette soirée servent entièrement à la poursuite de la mission de justice et de coopération internationale d'ASFC.



À gauche : Maître Lisa Bérubé interprétant Rock me Baby de Tina Turner

À droite : Maître Andrée Kronström accompagnée de Monsieur Jean-Louis Léveillé dansant un numéro de tango sur La Comparsita

Chers bénévoles, merci...

Muhammer Adel Afzal, Iris Almeida-Côté, Stéphane Arcelin, Daniel Artola, Normand Auclair, Melissa Austen, Stéphanie Bachand, Sarah Barriault, Miguel Baz, Xavier Beauchamp-Tremblay, Kim Bélaïr, Jean-Sébastien Bernatchez, Lisa Bérubé, Simon Blais, Olivier Blaney-Thibault, Andrée-Anne Bolduc, Jean-François Bonin, France Bonneau, Marilou Bordeleau, Guillaume Bourgeois, Pierre Brun, Steeves Bujold, Jonathan Camirand, Christopher Campbell-Durfulé, Raphaëlle Chabot Fournier, Guillaume Chaboud, monsieur le Bâtonnier Pierre Chagnon, Marie-Pier Champagne, Gervais Charles, Isabelle Charles, François Cholette, Andrée Chouinard, Joanne Chriqui, Victoria Clark, Jean-François Clément, Jean-Sébastien Clément, Luc Côté, Louis C. Côté, Mathieu Daigle, Philippe Dancause, Anne-Mary Dassylva, Laurence De Tilly Dion, Amélie Desjardins, Claude Désormeaux, Karel Osiris Dogué, Danielle Drolet, Julie Dubé-Gagnon, Marie Annick Duhaime, Karine V. El Hanbli, Edith-Farah Ellassal, Farouk El-hosseney, Geraldine Emile, Catherine Fagan, Julien Faubert-Léger, Julie Fortier, Andréanne Fortin, Karine Fortin, Myriam Fortin, Catherine Gagné, Émilie Gagné, Pierre A. Gagnon, Pierre Gagnon, Julie Mira Gauthier, Catherine Gendron, Keiran Gibbs, Antoine Gignac, Frédéric Girard, Daniel Glover, George Gray, Pierre Grégoire, Jonathan Grenier, Anna Guay, Sofia Guedez, Andrew Haikal, l'Honorable Denis Jacques, Norah Jean-François, Jérôme Jolicoeur, Lu Chan Khuong, Geneviève King-Ruel, Carolina Klimas, Andrée Kronström, Jennifer Kwon, Olivier Lacroix-Pelletier, Geneviève La Haye, Fannie Lafontaine, Marc Lajoie,

Claude Laliberté, Jean-François Landry, Denis L'Anglais, Guillaume Lapierre, Manon Lapointe, Pierre-Olivier Laporte, Robert Laroche, Laurence Larrivée-Fortin, Edouard Latortue, Boris Lavoie Isebaert, Anaïs Lauzon-Laurin, Philippe Lebel, Serge Lebel, Dilia Lemaire, Madeleine Lemieux, Janine Lespérance, Jean-Louis Léveillé, Gabrielle Lévesque, l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, Ryan Liss, Ioana Luca, Isabelle Magne, Lyne Maheu, Fédora Mathieu, Joëlle Matte, monsieur le Bâtonnier Louis Masson, Martine Meilleur, Pascal Meilleur-Durand, Julio Mena, Karine Millaire, Karina Montminy, Étienne Morency, André Muneza, Irene Ndiaye Artru, Thu Mai Nguyen, Paul-Mathieu Nicolaï, Sylvio Normand, Louise Otis, Pierre-André Paradis, Marie-Ève Paré, Elisabeth Patterson, Gaétan Perron, Jo-Annie Perron, Josée Perron, Samuel Perron, Xavier Phaneuf-Jolicoeur, Jason Phelan, Marie-Claude Picard, Jean-François Poulin, Eve Pouliot-Mathieu, Marie-Eve Préfontaine, Tharinda Puth, Alex Réhaume, Claude Rioux, Myriam Robichaud, Marylène Robitaille, Julien Rochefort, Alexandra Rochon Lattion, Pierre Rousseau, François Routhier, Dominique-Anne Roy, Suzanne Roy, Yvon Roy, Danielle Saada, Guillaume Savard, Karen Savard, Yannick Savard, Anouk St-Arnaud, William St-Michel, Hugues Surpenant, Mahai-Valentin Tanasescu, Jaimie Tax, Alex-Sandra Thibault, Javier Torres, monsieur le Bâtonnier Gérald Tremblay, Lise Tremblay, Vanessa Trépanier-Legault, Marcela Valdivia, Laurie Vandal Fortin, Alexis Vandemoortele Larivière, Charles-Antoine Verville, Julie Vincent, Véronique Wattiez-Larose

Remerciements

BAILLEURS DE FONDS

Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Commission européenne par le biais de l'Instrument européen
pour la démocratie et les droits de l'homme

PARTENAIRES SANS FRONTIÈRES



Une société FUJITSU

FUJITSU

mccarthy
tetrault

MÉCÈNES



Bell

Barreau
du Québec



Justice
Québec



Rédaction : Membres des équipes des missions permanentes et du siège d'ASFC

Collaboration : Maître Marie-Pier Champagne

Photos : Membres des équipes des missions permanentes et du siège d'ASFC et les bénévoles

Conception graphique : Paul-Mathieu Nicolai



ASF
Canada

Avocats sans frontières Canada

825, rue Saint-Joseph Est, bureau 230, Québec (Québec), G1K 3C8, Canada
T: 1.418.907.2607 • F: 418.948.2241 • info@asfcanada.ca • www.asfcanada.ca